

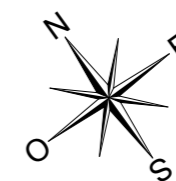
← N° A21



HALL A
APPARTEMENT DE 2 PIECES
n° A 21 au 2ème étage

ENTREE	2,70 m ²
SEJOUR / CUISINE	20,81 m ²
CHAMBRE	12,54 m ²
SALLE D'EAU	4,39 m ²
WC	1,97 m ²
DEGAGEMENT	1,68 m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE	44,09 m²
BALCON 1	6,50 m ²
BALCON 2	0,90 m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	51,49 m²

LEGENDE			
AV	allège vitrée	R	réfrigérateur
VR	volet roulant	LV	lave vaisselle
GC	garde corps	LL	lave linge
[Pattern]	soffite/faux plafond	C	cuisson
ETEL	esp tech elec du logt	TRI	tri sélectif
PL	placard sèche-serviette	LC	lineaire complémentaire
[Symbol]	fenêtre	[Symbol]	porte fenêtre
[Symbol]	fenêtre fixe		
Indice d		Juin 2024	
Echelle :		0 50 100 200	



Conformément à la réglementation, ce plan est

PMR EVOLUTIF

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pentes, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle.